



CAMERA
ARBITRALE
MILANO

La Chambre Arbitrale de Milan invite les parties désirant soumettre leur litige à un arbitrage administré selon les Règles de ladite institution à insérer la clause type ci-dessous dans lesdits contrats:

"Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci, seront tranchés par voie d'arbitrage selon le Règlement de la Chambre Arbitrale de Milan, par un arbitre/trois arbitres**, nommé(s) conformément à ce Règlement."

*** condition alternative, à choisir en prenant en compte les circonstances concrètes du litige et entre autres la valeur de celui-ci.*